

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 78 (1927)
Heft: 4

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aussi bien, M. Martin Wild laisse-t-il le souvenir d'un sylviculteur énergique, au caractère droit, d'un homme qui fut l'escave du devoir. Son souvenir restera en honneur parmi les forestiers de son pays.

Kobelt.

(Extrait et traduit d'un article paru au n° 3 de la «Zeitschrift».)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent des 2/3 février 1927, à Zurich.

1° Sont reçus comme nouveaux sociétaires :

MM. *U. Bazzigher*, inspecteur forestier d'arrondissement à Coire.

R. Huber-Saxer, Forstpräsident, à Hägglingen (Argovie).

Nous avons à déplorer le décès des sociétaires suivants : MM. *L. Furrer*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement, à Breitenbach (Soleure), *R. Balsiger*, ancien conservateur des forêts à Berne, et *M. Wild*, ancien administrateur communal des forêts, à St-Gall. Les deux derniers étaient membres d'honneur de notre société.

2° Une demande a été adressée au Conseil de l'École polytechnique, tendant à ce qu'il veuille bien nous accorder un subside en compensation des journaux reçus en échange de notre organe et qui sont donnés à la bibliothèque de l'École forestière. Cette demande a été admise ; un subside annuel de 200 fr. nous sera versé dès le commencement de 1927.

3° La vente du supplément „Der Plenterwald“, par *R. Balsiger*, ne donne pas un résultat satisfaisant ; celle de notre publication „Die forstlichen Verhältnisse“ est plus favorable, encore qu'on soit surpris de constater combien quelques cantons s'y intéressent peu.

4° „*La Suisse forestière*“ a paru à la fin de l'année 1926, ainsi que c'était prévu. Le contrat avec l'éditeur Payot & Co., à Lausanne, a donné lieu à une discussion laborieuse. Le comité l'admet.

5° La série de conférences forestières que l'on désire donner en 1928 n'est pas encore définitivement assurée. Le comité décide de continuer ses démarches pour la réussite de l'entreprise en particulier auprès de l'Inspection générale des forêts.

6° Un rapport est présenté sur l'avancement des travaux de la commission spéciale pour la publication d'un ouvrage d'orientation forestière destiné à la jeunesse. La commission a déjà commencé la rédaction de quelques chapitres. Une sous-commission du comité est chargée d'étudier plus à fond le côté administratif de l'entreprise (éditeur, impression, justification financière) et de faire les propositions définitives à la prochaine séance.

7° L'Office forestier central désire agrandir le domaine de la statistique forestière et en particulier réunir des données sur la consom-

mation des bois. L'Office adressera une requête à ce sujet aux autorités fédérales; le comité décide de la signer aussi.

8° Les autorités fédérales préparent une révision de la loi fédérale sur l'expropriation. L'Office forestier central se propose de faire connaître le point de vue de la sylviculture en communiquant un mémoire au Secrétariat suisse des paysans, lequel représente dans cette question des intérêts semblables à ceux des sylviculteurs. Le comité se rallie à ce point de vue.

COMMUNICATIONS.

Réunion l'hiver de la Société vaudoise de sylviculture.

(Le 19 février 1927, au bâtiment universitaire de Rumine.)

La séance est ouverte par M. A. Barbey, président, qui souhaite la bienvenue aux participants au nombre d'une centaine, parmi lesquels on remarque MM. M. Petitmermet, H. Badoux, H. Biolley, W. Borel et H. Jobez, membre du Comité de la Société forestière de Franche-Comté — et leur transmet les regrets de MM. les Conseillers d'Etat Porchet et Simon, empêchés d'assister à la réunion. MM. E. Muret, inspecteur cantonal des forêts, et Cosandey, chef de service au Département des travaux publics, sont chargés de les représenter. Le président profite de l'occasion pour inviter les sociétaires à faire une active propagande en faveur de la deuxième édition — remaniée et complétée — de la publication de luxe „*Les beaux arbres du canton de Vaud*“, ainsi que de l'Agenda forestier.

Puis M. A. Bornand, secrétaire, procède à la lecture du procès-verbal qu'on adopte avec remerciements. L'assemblée se lève ensuite pour honorer la mémoire des membres décédés; ce sont: MM. Aimé Porchet, Henri Bernard, César Hautier, Charles-Samuel Golay, Auguste Allaz, Adrien Chappuis, Julien Rochat, Louis Gex et Jules Clavel.

Au 31 décembre 1926, la Société comptait: 382 membres ordinaires, 3 membres d'honneur et 10 membres étrangers. Total: 395 membres.

L'avoir de la société a subi une diminution de 5773,75 fr.; au 31 décembre 1926, il n'était plus que de 5318,90 fr. Les comptes de l'exercice soldent par un déficit de 1163,05 fr. Ce résultat financier défavorable est dû à la mévente momentanée des „Beaux arbres“. Afin de pouvoir reconstituer le fonds Julien Morel qui a servi à payer les frais de l'édition mentionnée, l'assemblée accepte la proposition du comité consistant à porter la cotisation annuelle de 3 à 4 fr. Les dépenses prévus pour 1927 sont de 3495 fr., les recettes de 3425 fr. Déficit présumé: 70 fr., la cotisation supplémentaire de 1 fr. étant comprise dans les recettes inscrites au budget.

L'assemblée apprend avec un vif regret la démission de M. Auguste